« 44 ANNÉES DE SURVIE ÇA SUFFIT »
EXPLICATIONS

Ci-après courrier remis à l'ensemble des conseillers communautaires de la CCCVL le 8 janvier 2018.

En tant que Président, je me fais le porte-parole de l'ensemble des membres du conseil d'administration du COCCK, pour vous adresser ce courrier.

13 Janvier 1976 !

Cela fait 42 ans, que, Désiré CHAUX, déclarait à la sous-préfecture de Chinon la création du club de canoë-kayak de Chinon.
Depuis ce jour, les dirigeants qui se sont succédé à la tête du club, ont œuvré à développer l'activité. Plusieurs membres fondateurs, ne sont plus de ce monde aujourd'hui, et leur souhait de voir le club, doté d'une base nautique adaptée à ses besoins, n'est toujours pas, à ce jour réalisé.
Le club, bénéficie depuis sa création, de locaux provisoires et inadaptés ; dans un garage à sa création, puis dans les sous-sols insalubres de la piscine depuis 1982, à 400m du point d'embarquement.

*Le club est frappé par ce que j'appellerais la malédiction **AIE*** :
ANOMALIE INJUSTICE et EXCEPTION

ANOMALIE.

- Le territoire de la CCCVL (23.500 habitants) a le privilège d'être traversé par une rivière exceptionnelle, « La Vienne », dans un cadre extraordinaire pour la pratique des activités nautiques.
- En dehors du COCCK, il n'existe pas d'autre club de canoë-kayak dans un rayon de 45km.
- Une base nautique est indispensable à un club de CK, pour assurer, son développement, l'accueil du public concerné et la pratique de la discipline dans de bonnes conditions.

INJUSTICE et EXCEPTION

- Je ne connais aucune autre discipline sportive sur le territoire, qui ne bénéficie pas d'infrastructures adaptées, financées par une collectivité territoriale.
- En 42 ans, rien n'a été investi par une collectivité territoriale pour un investissement immobilier au profit du canoë-kayak à Chinon, *(même pas, un simple ponton pour la mise à l'eau).*

En 2014, lorsque le projet a été réactivé, sous la volonté de Jean-Luc DUPONT, Maire de Chinon, j'ai eu la conviction que cette fois-ci c'était bien reparti, mais après quelques milliers d'euros consacrés aux études et plusieurs réunions sur le projet … grosse désillusion à l'été 2017, la botte secrète sortie du chapeau de la DDT, « l'article L2124-16 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques », interdisant toute construction entre la digue et la rivière, stoppe *(provisoirement)* le projet.

Face à ce constat, il existe des moyens et des options pour débloquer la situation :
✓ Demander aux services de l'État, un déclassement de la digue sur tout le linéaire de ce qui s'appelle, non pas la ***Digue*** Danton, mais le ***Quai*** Danton.
✓ En cas de refus de déclassement de la digue, il existe un autre site sur Chinon, apte à recevoir la construction d'une base nautique. (Rive droite, à l'extrémité des promenades du docteur Mattrait, juste en aval du pont SNCF).
Bien sûr, le lieu d'implantation devra répondre aux exigences du PPRI et du PLU, qui devront être révisés en conséquence.
Que ce soit à Chinon et n'importe où sur le territoire :
« Une base nautique se doit d'être à proximité immédiate de la mise à l'eau, sans route à traverser »

Malgré l'absence d'infrastructures répondant à ses besoins pour son développement, le club de canoë-kayak de Chinon, ***« fait le job »*** et le fait du mieux qu'il peut ; il assure, conformément à ses statuts ; l'accueil du public intéressé par le Canoë-Kayak. - l'enseignement et l'initiation de la discipline. - la formation des encadrants. - sensibilise ses adhérents au respect de l'environnement. - participe aux compétitions officielles de la FFCK sur tout le territoire national. - soutien ses athlètes. - participe à la renommée de Chinon et son territoire par ses résultats sportifs. - inculque les règles de la vie en collectivité et les valeurs véhiculées par le sport en général. - participe à sa mission d'intérêt général sur le territoire de la CCCVL. : Animation Vacances Jeunes. - Forum des associations. - Fête de la piscine. - Organise plusieurs épreuves sportives et animations par an sur Chinon et ses environs.

Le COCCK, assure sa mission, mais il n'a, ni le pouvoir, ni les moyens financiers pour construire une base nautique et les infrastructures complémentaires.

La CCCVL, collectivité territoriale en charge de l'aménagement de son territoire, dispose de la compétence **« Construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire »,**
C'est donc à vous, les élus, que je m'adresse aujourd'hui, pour soutenir, défendre et adhérer à ce beau projet d'équipement sportif communautaire, d'une *« Base Nautique »*

A l'approche de cette période d'élaboration des plans pluriannuels d'investissement, des demandes de subventions correspondantes et du vote du budget 2018 de la CCCVL, je compte sur vous pour donner une priorité à ce projet structurant, d'intérêt communautaire.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements et précisions complémentaires.

Un dernier souhait, par respect pour, notre discipline, et les dirigeants bénévoles du club, je vous demande de prendre le temps de consulter les documents joints à ce courrier :
✓ Projet associatif du COCCK pour la période 2017-2024
✓ Rapport d'activité 2016 *(à ce jour, je n'ai pas terminé le rapport 2017 qui sera diffusé lors de notre prochaine A.G. le 2 février 2018)*
✓ Plaquette des états financiers du COCCK au 30.09.2017
✓ Budget prévisionnel 2018

Et de visionner intégralement, sur TV ou PC le court diaporama de 4 minutes, présent sur la clef USB jointe.
Je profite de cette période, pour vous présenter, en mon Nom et au Nom de tous les dirigeants et adhérents du COCCK. *« Une Bonne et Heureuse Année 2018 ».*

Ce courrier, ainsi que les pièces jointes, est transmis, au Président de la CCCVL, à l'ensemble des élus siégeant à la CCCVL, à Monsieur Jean-Luc Duchesne, adjoint au maire de Chinon, et en charge de la vie associative, ainsi qu'à Madame la Sénatrice et Conseillère Départementale.

Denis SALLÉ
Président du COCCK

Il n'est pas d'obstacle que la persévérance et le courage ne surmontent.
Jean-Louis Moré